



Saint-Denis, le 3 novembre 2021

Monsieur le Président
de l'Établissement Public Territorial
Plaine Commune
21 rue Jules Rimet
93218 Saint-Denis

Objet : Préavis départemental de grève pour le 8, le 9, le 10, le 11, le 12, le 13, le 14, le 15, le 16, le 17, le 18, le 19, le 19, le 20, le 21, le 22, le 23, le 24, le 25, le 26, le 27, le 28, le 29 et le 30 novembre 2021

Monsieur le Président,

La loi sanitaire soumet l'accès aux médiathèques au pass sanitaire. C'est une situation sans précédent qui vient nier l'accueil inconditionnel dans ces établissements malgré leur rôle social et culture. Le contrôle des usagers ne fait pas partie des cadres d'emploi et ni des fiches de postes qui définissent précisément les missions des agents. Cette tâche créée chez de nombreux collègues un conflit de valeur. Les opérations de contrôle provoquent déjà des tensions avec les usagers.

Monsieur le Président, vous avez décidé de ne pas appliquer la loi sanitaire du 5 août 2021 dans son aspect concernant le contrôle du pass sanitaire des étudiants et des mineurs. Nous demandons la fin de cette discrimination entre les usagers et l'arrêt des opérations de contrôle pour toutes et tous.

Pour permettre la distanciation sociale face au risque COVID, nous demandons l'application du protocole sanitaire supprimée par la loi sanitaire car cette loi n'est que partiellement appliquée à Plaine Commune. C'est pourquoi nous revendiquons :

- **la fin du contrôle du pass sanitaire pour accéder aux médiathèques ;**
- **le retour aux jauges qui permettent la distanciation sociale ;**
- **l'absence de sanctions et de suspensions de salaires.**

Afin de permettre aux agents des collectivités locales de Seine-Saint-Denis de défendre leurs conditions de travail, **la Coordination Départementale des Syndicats du 93 a déposé un préavis de grève pour le 8, le 9, le 10, le 11, le 12, le 13, le 14, le 15, le 16, le 17, le 18, le 19, le 19, le 20, le 21, le 22, le 23, le 24, le 25, le 26, le 27, le 28, le 29 et le 30 novembre 2021 de 0h00 à minuit.**

Par ailleurs, le 15 juillet, vous avez reçu les syndicats SUD et CGT au sujet de la mise en place d'un nouveau cycle de travail en médiathèque comportant l'annualisation du temps de travail et le travail du dimanche.

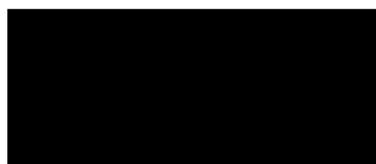
Les syndicats SUD et CGT se sont rendus à cette rencontre pour réaffirmer le refus des agents sur la problématique de l'ouverture du dimanche et pour écouter vos propositions. Vous n'en aviez pas ! Vous nous avez rappelé que l'ouverture du dimanche était une décision politique validée par les 9 maires lors d'un bureau exécutif et que ce n'était pas négociable. Vous avez toutefois ouvert la possibilité d'une rencontre avec une commission impliquant les élus communautaires d'autres sensibilités politiques. Nous vous demandons de bien vouloir donner suite à votre propre proposition.

Lors de cet unique rendez-vous, nous avons rappelé l'inquiétude et le mal-être des agents sur le terrain, accentués par des prises de décisions et un calendrier en accéléré. Le prochain Comité technique ayant été reporté au 3 septembre, les temps d'échanges restaient bien courts pour travailler sur le sujet. Vous avez abondé dans notre sens à l'idée de décaler l'application de cette partie de votre programme, mais seulement de quelques semaines pour des négociations supplémentaires.

Vous avez été destinataire des revendications de la CGT par nos préavis du 19 juillet, des 26, 30 et 31 août, des 2, 3, 28 et 29 septembre et du 26 octobre sans que vous donniez suite à votre propre proposition de négociations. Pourtant, le dernier alinéa de l'article L. 2512-2 du Code du travail impose à l'employeur de négocier pendant la durée du préavis, ce que vous avez toujours refusé. Nous vous rappelons à nouveau nos demandes :

- **Pas de travail le dimanche**
- **Conserver les horaires d'ouvertures actuelles des médiathèques de quartier**
- **Une opposition à l'annualisation du temps de travail**
- **Des horaires réguliers et stables pour maintenir une vie privée et ne pas inverser les roulements des samedis.**
- **Proscrire la mobilité des agents d'une ville à une autre**
- **Mieux prendre en compte la situation des vacataires**
- **Reconnaître la pénibilité par la restitution de 6 jours de congés prévu par la loi des 1607h.**
- **Une équité entre les agents des centres villes et des quartiers :**
 - o **même nombre de jours libérés accordés (jours générés par le cycle de travail)**
 - o **Prise en compte d'un temps de fermeture identiques (15min).**

Notre syndicat reste disponible pour toutes négociations sur les revendications du personnel. Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos salutations respectueuses.



La Secrétaire Générale
Valérie Denis

Copie à : Mme Nadya Soltani, Mme Severine Eloto, M. Alexandre Fremiot, M. David Lebon, M. Pierre Herraud, Mme Anne-Sophie Lecointe, Mme Erika Van Herzele, Mme Lucie Daudin, Mme Marie Rodier.